

COUR D'APPEL DE LIMOGES

**ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE
DE LA COUR CRIMINELLE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE
POUR LA SESSION DU MOIS DE FEVRIER 2026**

Nous, Valéry TURCEY, premier président de la cour d'appel de LIMOGES,

Vu notre ordonnance du 14 octobre 2025 fixant la date d'ouverture de la session du mois de février 2026 de la cour criminelle départementale de la HAUTE-VIENNE au 16 février 2026 à 09 heures 00 et désignant Madame Corinne MATHON, conseillère à la cour d'appel de LIMOGES pour la présider,

Vu les articles 232 à 238 et 380-18 du code de procédure pénale,

Vu la proposition du ministère public et la demande de Madame la procureure générale en date du 1^{er} octobre 2025 tendant à ce que le rôle de ladite session soit arrêté par nous,

Arrêtons comme suit le rôle de ladite session :

Lundi 16 février 2026 à 09 heures 00 et Mardi 17 février 2026 à 09 heures 00

Dossier C■■■■ E■■■■ (Me Anaïs BELON)
détenu à la maison d'arrêt de LIMOGES
interprète en russe
accusé de : viol commis sous la menace d'une arme
partie civile : B■■■■ E■■■■ (Me Aurélie DELLA TORRE)

Mercredi 18 février 2026 à 09 heures 00 et Jeudi 19 février 2026 à 09 heures 00

Dossier F■■■■ T■■■■ (Me Marie-Christine LAPOUMEROULIE-MANSOUR)
libre sous contrôle judiciaire
accusé de :

- viol commis sur un mineur par un ascendant
- viol commis par un ascendant
- agression sexuelle sur un mineur de plus de 15 ans par un ascendant
- agression sexuelle par un ascendant

partie civile : L■■■■ T■■■■ (Me Juliette MAGNE-GANDOIS)

Vendredi 20 février 2026 à 09 heures 00 et Lundi 23 février 2026 à 09 heures 00

Dossier R [REDACTED] C [REDACTED] (Me Alexandra DOIZON)
sous curatelle renforcée de l'UDAF de la HAUTE-VIENNE
libre sous contrôle judiciaire
accusé de :

- viol commis sur la personne d'un mineur de 15 ans
- viol commis sur la personne d'un mineur de 15 ans

partie civile : E [REDACTED] C [REDACTED] (Me Audrey COUDER)

Mardi 24 février 2026 à 09 heures 00 et Mercredi 25 février 2026 à 09 heures 00

Dossier P [REDACTED] G [REDACTED] (Me Nathalie PREGUIMBEAU)
libre sous contrôle judiciaire
accusé de :

- viol commis sur un mineur par une personne ayant autorité sur la victime
- agression sexuelle sur mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité

partie civile : H [REDACTED] G [REDACTED] (Me Marie GOLFIER-ROUY)

Jeudi 26 février 2026 à 09 heures 00 et Vendredi 27 février 2026 à 09 heures 00

Dossier M [REDACTED] A [REDACTED] (Me Céline TERRIEN)
détenu à la maison d'arrêt de LIMOGES
interprète en arabe
accusé de : viol
partie civile : C [REDACTED] P [REDACTED] A [REDACTED] (Me Dorothée LEBouc)

Fait en notre cabinet à la cour d'appel de LIMOGES,

Le 15 octobre 2025,

Le premier président de la cour d'appel de LIMOGES,


Valéry TURCEY